



Janvier 2020 : les nouvelles résolutions du SPIP 94

Les agents syndiqués et non syndiqués du SPIP 94 (antenne de Fresnes et CNE) ont décidé dès le 28 novembre 2019 à l'unanimité d'entrer en mouvement pour dénoncer les nouvelles conditions de mobilité des agents à compter de 2020.

Le déroulement du comité technique ministériel du 30 décembre, poursuivi le 06 janvier témoigne de l'absence de dialogue social au sein de notre administration et du peu de crédit accordé aux agents.

Réunis à nouveau en assemblée générale le 07/01/2020, **la mobilisation a été reconduite à l'unanimité, et renforcée** selon les modalités suivantes :

- d'apposer en réponse automatique dans les mails et dans les rapports la mention suivante :

« Depuis le 28 novembre 2019, les agents du SPIP 94-(antenne de Fresnes) dénoncent l'application zélée de la loi de transformation de la fonction publique par le Ministère de la Justice, sans pour autant être entendus.

Nous demandons le maintien d'un dispositif équitable et contrôlé concernant la mobilité des agents. Nous sommes attachés aux valeurs de la fonction publique».

- **l'absence de participation** aux réunions/instances institutionnelles (CAP, CPU,...) et aux réunions de service

- **rendu des rapports la veille des échéances judiciaires** (CAP, débat contradictoire)

- **journée SPIP MORT le 21/01/2020 :**

-pas d'entretiens en détention (seuls les urgences et l'accueil des arrivant.e.s seront assurés par la permanence)

- pas de téléphone

- pas de transmission de rapport

- appel à rejoindre toutes modalités d'action coordonnées au niveau régional ou national

NOUVELLE ASSEMBLEE GENERALE PREVUE LE 21/01/2020 : un renforcement des modalités d'action n'est pas à exclure !!